

Religieuses de l'Assomption

Politiques de Prévention de la Congrégation 2024

« Dieu créa l'être humain à son image, à l'image de Dieu, il le créa. » (Gn1,27a)

"Conserver toujours dans les maisons [Communautés], les pensionnats, le respect pour chaque chose, pour chaque personne à sa place, c'est la marque de l'esprit de Jésus-Christ." Sainte Marie Eugénie (13 juin 1884)

« À la suite de Jésus, les Religieuses de l'Assomption veulent manifester d'une manière radicale la nouvelle création inaugurée par le baptême. » (Règle de Vie, n°1)

INTRODUCTION

Disciples de Jésus Christ et membres de la Congrégation, nous voulons vivre les valeurs de l'Évangile du Royaume de Dieu. C'est pourquoi nous voulons dénoncer toutes les formes d'abus dans nos communautés, nos institutions et nos lieux de mission.

Ce document a pour but d'aider chaque province à élaborer une Politique de Prévention qui tienne compte des réalités locales, des orientations diocésaines, des lois civiles et de notre Règle de Vie. Notre Congrégation reconnaît la gravité de l'abus sous toutes ses formes. Par conséquent, chaque Province mettra en place une ÉQUIPE compétente qui prendra des mesures rapides et appropriées, en cas de dénonciation d'abus, pour soutenir les droits de la victime présumée et de la personne accusée.

DÉFINITION DES TERMES

Dans le présent document, le terme **abus** désigne toute forme de maltraitance ou de violence susceptible de rabaisser et de dénier la dignité humaine de l'autre, ou toute forme d'utilisation abusive de quelque chose que nous possédons, comme le pouvoir ou l'argent. Nous souhaitons porter notre attention sur les quatre types d'abus suivants.

1. **L'Abus de pouvoir** désigne une utilisation déséquilibrée du pouvoir qui entraîne une injustice à l'égard de l'autre. En d'autres termes, il s'agit des situations dans lesquelles une personne transgresse la limite considérée comme légitime ou va au-delà de son champ d'action autorisé.
2. **L'Abus Spirituel** désigne la manipulation ou l'abus de confiance qui consiste à détourner une personne placée sous sa responsabilité de sa quête de foi et du sens de sa vie.
3. **L'Abus Sexuel** concerne l'abus physique d'une personne, ce qui inclut l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle, le viol ou tout traitement violent envers une personne.
4. **L'Abus Financier** consiste en un manque de transparence et une mauvaise gestion de l'argent et des biens confiés à une personne.

CODE DE CONDUITE

Nous voulons promouvoir une culture du respect au sein de nos communautés et garantir un environnement sûr et sain pour notre mission. Nous nous engageons donc à mettre en œuvre des mesures visant à préserver le bien-être de toutes les personnes concernées.

A. PRÉVENTION : Amener à une Prise Conscience par l'Éducation

1. **Abus de Pouvoir** : Appliquer des normes globales qui définissent clairement les limites du pouvoir et les conséquences de l'abus de pouvoir. Assurer la formation des personnes en responsabilité et des membres de la Congrégation aux pratiques d'une gouvernance synodale et respectueuse.
2. **Abus Spirituel** : Créer et appliquer un code de conduite pour les accompagnateurs/trices spirituels qui délimite les comportements acceptables et l'utilisation appropriée de l'autorité. Sensibiliser à l'importance de maintenir des limites saines dans les relations spirituelles. Favoriser un environnement où le dialogue ouvert et le questionnement sont encouragés et respectés.
3. **Abus Sexuel** : Préparer et mettre en œuvre des programmes complets d'éducation sexuelle qui abordent les thèmes du consentement, du respect et des relations saines. Établir et appliquer des politiques strictes de lutte contre le harcèlement et les abus.

4. **Abus Financier** : Développer des programmes de sensibilisation aux abus financiers et promouvoir des pratiques éthiques. Encourager la transparence par le biais de réunions ouvertes, de dossiers publics et d'informations accessibles. Favoriser une culture de l'intégrité, de l'honnêteté et de la responsabilité.

B. INTERVENTION: Signalement, Enquête et Dispositifs de Soutien


1. **Abus de Pouvoir** : Établir des canaux de communication clairs et ouverts permettant de signaler des préoccupations ou des abus sans crainte de représailles.
2. **Abus Spirituel** : Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures claires pour signaler et traiter les plaintes d'abus spirituels.
3. **Abus Sexuel** : Créer, dans chaque province ou pays, des lieux sûrs où les victimes peuvent signaler les abus sans crainte de représailles ou de jugement. Mener des enquêtes approfondies et impartiales sur les accusations d'abus sexuels et garantir des procédures judiciaires rapides et équitables pour que les auteurs soient tenus de rendre compte de leurs actes.
4. **Abus Financier** : Mettre en place des systèmes permettant de détecter des activités financières inhabituelles ou des tendances susceptibles d'indiquer des abus, telles que des retraits importants et inattendus, des changements dans les habitudes de dépenses ou des activités inhabituelles sur le compte. Mettre en place des structures permettant aux personnes de signaler des abus financiers sans crainte de représailles.

C. RÉPARATION: Reconnaissance and Restauration

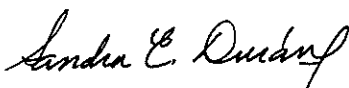
1. **Abus de Pouvoir** : Répondre aux besoins et aux droits des victimes, amener les auteurs à répondre de leurs actes et veiller à ce que le pouvoir soit exercé de manière responsable, transparente et pour le bien-être de tous.
2. **Abus Spirituel** : Reconnaître le préjudice causé, apporter un soutien et une indemnisation aux victimes ; mettre en œuvre des mesures pour éviter de nouveaux abus.
3. **Abus Sexuel** : Offrir un soutien très complet et des services psychologiques et thérapeutiques à long terme pour aider les victimes à se remettre de leurs traumatismes. Mettre en place des programmes de justice réparatrice, lorsque cela s'avère nécessaire.
4. **Abus Financier** : Faire un communiqué officiel sur le préjudice causé par les abus financiers et sur les mesures prises pour y remédier de manière globale.

ENGAGEMENT

Nous nous engageons à promouvoir une culture de **tolérance zéro** à l'égard de toute forme d'abus. Nous voulons être une congrégation qui donne la vie, promeut des relations humaines saines, assure la justice, favorise la communion, accorde une attention particulière aux personnes vulnérables et exerce l'autorité comme "partenaires d'alliance", tous égaux, dans la mission de Dieu.



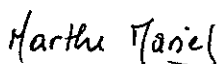
Sr Rekha Chennattu, RA, Superior General



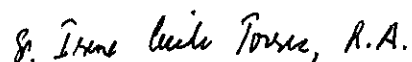
Sr Sandra Durán, RA, General Councillor



Sr Isabelle Roux, RA, General Councillor



Sr Marthe Nzabakurana, RA, General Councillor



Sr Irene Cecile Torres, RA, General Councillor

Auteuil, Paris: 26 June 2024